



Commune d'OCTON

Département de l'Hérault

Plan Local d'Urbanisme

VI.2.a. ANNEXE SANITAIRE - AEU

NOTICE DE PRESENTATION

<i>PROCEDURE</i>	<i>DATE D'ARRET</i>	<i>DATE D'APPROBATION</i>
<i>Révision générale du POS valant élaboration du PLU</i>	<i>26 septembre 2017</i>	

Sommaire

SOMMAIRE	3
PREAMBULE	5
I - PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE	6
I.1. Contexte communal	6
I.2. Etat des lieux du système d'assainissement	6
I.2.1. Assainissement collectif	6
I.2.2. Assainissement non collectif	7
I.3. desserte par les réseaux d'assainissement - Zonage de l'assainissement	8
Conclusion	9
II - APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	10
II.1. ETAT DES LIEUX ET PRESENTATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	10
2.1.1. La Base Nautique Zone Nn du PLU	10
2.1.2. Le Camping « Les Arcades » zone Nc du PLU	10
2.1.3. Le GAEC La Font zone Ap du PLU	11
2.1.4. Le Hameau d'Arièges zone A du PLU	12
2.1.5. La Tour d'Olivier zone Np du PLU	12
2.1.6. Le Hameau de Saint Martin Des Combes zone UA du PLU	12
2.1.7. Le Moulin zone Np du PLU	13
2.1.8. La parcelle 217 zone Np du PLU	13
2.1.9. Le Mas Pandit zone A du PLU	13
2.1.10. La route de Salasc zone Nh du PLU	14
2.1.11. Le hameau de Basse zone UAb du PLU	14
II.2. ETUDE DE SOLS, PRESENTATION DES RESULTATS DES SONDAGES	15
2.2.1. Contexte géologique local	15
2.2.2. Contexte lithologique du site – Résultats des sondages et essais de perméabilité	16

PREAMBULE

La compétence d'assainissement des eaux usées passe à la Communauté de Communes du Clermontais au 1^{er} janvier 2018. Différentes études ont été menées par la commune d'Octon depuis 2003 en vue de la réalisation de son schéma directeur d'assainissement des eaux usées. Ce dernier n'est pas approuvé à ce jour. Cette obligation sera prise en charge dans le cadre du transfert de compétence, par la Communauté de Communes du Clermontais qui lancera un schéma directeur intercommunal dès janvier 2018.

Dans cette attente, le présent document synthétise et actualise les différents documents et études réalisées sur la commune, de manière à faire apparaître :

- L'état des lieux du système d'assainissement collectif et non collectif ;
- La desserte par les réseaux d'assainissement des eaux usées, ce qui correspond au zonage de l'assainissement collectif et non collectif ;
- L'aptitude des sols à l'assainissement non-collectif, sur la base de l'étude de sol réalisée par ENTECH.

Le dimensionnement des filières de traitement non collectif des eaux usées adaptées aux secteurs considérés est détaillé dans le rapport du SPANC disponible en mairie et à la Communauté de Communes.

Concernant les secteurs en assainissement autonome, on distingue :

- La Base Nautique
- Le Camping « Les Arcades »
- Le GAEC La Font
- Le Hameau d'Arièges
- La Tour d'Olivier
- Le Hameau de Saint-Martin-Des-Combes
- Les Moulins
- La parcelle 217
- Le Mas Pandit
- La route de Salasc
- Le secteur du Moulin
- Le hameau de Basse

I - PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

I.1. CONTEXTE COMMUNAL

Le territoire communal s'étend sur 2094 ha à une altitude moyenne de 195 mètres. Il est traversé par la route départementale D148, axe principal de communication. L'économie du village repose essentiellement sur la viticulture et le tourisme.

La grande majorité des habitants permanents se concentre au niveau de plusieurs Mas que sont Octon centre, le Mas de l'Hébrard, le Mas de Carles et le Mas de Clergue. On note de nombreux écarts constitués d'anciens domaines agricoles et de sites d'accueil pour le tourisme.

La desserte en eau potable est réalisée en régie.

La station de traitement des eaux usées domestiques est de type lagunage naturel. Elle se situe au sud-est de la commune, à hauteur du Mas de Clergues. Les effluents, une fois épurés, sont rejetés vers le ruisseau de la Murette, qui lui-même atteint le lac du Salagou.

I.2. ETAT DES LIEUX DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

I.2.1. Assainissement collectif

Le réseau est de type séparatif, il dessert l'ensemble de la zone urbanisée regroupée, jusqu'au lieu-dit Les Ricazouls au nord-est, et jusqu'au Mas de Clergue au sud-est. Ce réseau comporte 4 bassins de collecte. Trois bassins amont dont les points avals respectifs de collecte sont munis chacun d'un poste de refoulement. Ces postes acheminent les effluents vers 1 bassin aval dit du Mas de Carles qui récupère l'ensemble des eaux usées de la commune et les achemine finalement vers la station de lagunage. Les différents bassins sont :

- Le bassin amont des Ricazouls et du Mas de l'Hébrard. Ce bassin de collecte récupère l'ensemble des effluents issus des habitations situées en rive gauche du ruisseau des Réverignes au nord et à l'est de la zone

urbanisée. Le poste de refoulement des Ricazouls renvoie ces eaux sur le bassin aval au niveau du Mas de Clergue par la route départementale D 148 ;

- Le bassin « route de Salasc » évacue les eaux usées issues des habitations situées en rive droite du ruisseau de La Murette, et en particulier, du lotissement du Prés du Lac. Le poste de refoulement, au bord du ruisseau de La Murette, renvoie ces effluents par une canalisation de moins de 10 mètres vers le bassin aval au niveau du Mas de Carles ENTECH Ingénieurs Conseils Zonage de l'assainissement collectif et non collectif de la commune d'Octon. Le bassin amont « Octon centre » récupère les eaux issues des habitations d'Octon centre. Le poste de refoulement, situé au bord du ruisseau des Réverignes, en rive droite, renvoie ces eaux vers le bassin aval, au niveau de la cave coopérative ;
- Enfin, le bassin aval du Mas de Carles, qui représente la partie terminale du réseau de collecte des eaux usées, récupère donc l'ensemble des effluents issus d'une part des différents bassins amont et d'autre part, des habitations du Mas de Carles et du Mas de Clergue. Les effluents atteignent finalement par liaison gravitaire la station de lagunage.

Cf carte en annexe : « Travaux d'extension du lagunage et de réhabilitation du réseau d'eaux usées – Plan de situation détaillé ».

Les eaux usées sont traitées au niveau d'une station d'épuration mise en service au 01/01/1989. Elle a été réhabilitée et étendue en 2008. Sa gestion est assurée en régie communale. Sa capacité est de 1 100 équivalents habitants. Seule l'agglomération d'Octon est raccordée à la station. Les industries raccordées sont des restaurants.

Les données détaillées du dispositif épuratoire du système d'assainissement collectif est précisé en annexe : cf « Extension de la station d'épuration communale d'Octon - Pièce B : Mémoire explicatif ».

I.2.2. Assainissement non collectif

Le réseau communal dessert l'ensemble des zones urbanisées regroupées. Il existe tout de même quelques écarts, qui ne peuvent faire l'objet d'une desserte compte tenu de leur éloignement :

- Le hameau d'Arièges
- La tour d'Olivier

- Le hameau de Basse
- Le Mas Pandit
- St Martin Des Combes

D'autre part, l'assainissement non collectif concerne, outre les écarts cités ci-dessus, les secteurs suivants :

- La route de Salasc
- Les Serres du GAEC de La Font
- Le camping Les Arcades
- Le Moulin
- Une habitation isolée située en rive droite du ruisseau de La Murette, à hauteur du Mas de Carles (parcelle 217)

Nota : le détail du dispositif épuratoire des zones d'assainissement individuelles est disponible en mairie et à la Communauté de Communes qui a la compétence de l'assainissement individuel (Rapport SPANC). Ces éléments sont synthétisés dans l'état des lieux en partie suivante (II.1. ETAT DES LIEUX ET PRESENTATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF).

I.3. DESSERTE PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT - ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

L'ensemble des zones urbaines sont desservies par le réseau d'assainissement collectif, hormis les hameaux de Saint-Martin-des-Combes et de Basse, qui sont des zones UA situées dans la montagne qui ne disposent pas du réseau d'assainissement collectif et sur lesquels les constructions seront dotées de dispositifs non collectifs.

Les zones AU sont également desservies par le réseau d'assainissement collectif, qui sera à étendre en lien avec l'aménagement interne des zones (zone AU1 du mas de Clergues et zone AU3 des coteaux de Ricazouls).

Les constructions situées en zone A dans les autres écarts, ainsi que les bâtiments agricoles isolés, sont assainis selon un dispositif épuratoire autonome.

Les constructions situées en zone zones N, ainsi que les secteurs spécifiques de la zone N, sont assainis selon un dispositif épuratoire autonome, hormis les secteurs Nc des campings du mas de Carles et du Bosc (Ricazouls) ainsi que le

secteur Nt qui sont desservis par le réseau collectif et sur lesquels les constructions autorisées devront obligatoirement se raccorder.

Cf carte du zonage d'assainissement présentant les zones en assainissement collectif et autonomes en annexe.

Conclusion

La politique de la commune en matière d'ouverture à l'urbanisation de son territoire et de développement de son réseau d'assainissement collectif est la suivante :

- Les zones d'extension de l'urbanisation se situent en continuité de l'existant et seront raccordées au réseau communal d'assainissement ;
- L'assainissement non collectif sur la commune d'Octon n'est donc pas amené à se développer.

II - APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

II.1. ETAT DES LIEUX ET PRESENTATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'ensemble des zones actuellement en assainissement non collectif a fait l'objet d'une enquête diagnostic des dispositifs d'épuration des eaux usées de type domestique. Un questionnaire a ainsi été envoyé, assorti d'un courrier explicatif à l'ensemble des propriétaires. Une visite de la plupart des installations a été réalisée.

A l'issue de ces visites un rapport de contrôle a été effectué, dont le rapport détaillé est disponible en mairie ou à la Communauté de Commune qui a la compétence de l'assainissement individuel.

2.1.1. La Base Nautique Zone Nn du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie.

Elle n'est pas desservie par le réseau d'eau potable communal. Elle n'est actuellement le fait d'aucun rejet : elle n'est pas équipée de sanitaires hormis des toilettes chimiques et à terme des toilettes sèches étant donnée la fréquentation touristique autour du lac.

A titre préventif, dans l'hypothèse de la mise en place d'un bâtiment avec sanitaires, des essais ont été réalisés pour déterminer le type de dispositif d'assainissement non collectif adapté à la nature du sol.

2.1.2. Le Camping « Les Arcades » zone Nc du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie.

Le site est desservi par le réseau d'eau potable communal. Ce camping ouvert de mai à octobre, situé non loin du site précédent, un peu plus en retrait par rapport au lac, peut accueillir une population saisonnière de 105 personnes. Le prétraitement consiste en quatre fosses qui récupèrent chacune des eaux de

nature différente : Caractéristiques Fosse n°1 Fosse n°2 Fosse n°3 Fosse n°4 Type d'effluent Eaux ménagères (cuisines) Eaux ménagères Eaux vannes Eaux ménagères (douches) Eaux vannes Eaux vannes Volume (m³)

Le traitement consiste en des tranchées d'infiltration qui récupèrent les eaux provenant des 4 fosses. Un tel procédé utilise les capacités épuratoires du milieu naturel : une bonne diffusion des effluents est donc nécessaire et la disposition des tranchées est déterminante. Dans le cas du camping Les Arcades, les tranchées d'infiltration représentent un linéaire de 80 mètres. L'exutoire de ces tranchées consiste en un drain agricole qui débouche, un peu plus de 200 mètres plus loin, vers un fossé...

D'autre part, les eaux usées n'atteignent pas le drain agricole : les pertes de charge sont telles qu'elles ne peuvent l'atteindre. Il n'a donc pas non plus été constaté de rejet au milieu superficiel. Un entretien régulier des dispositifs en place est réalisé. Il n'a pas été constaté lors de la visite des équipements existants, de nuisances, suintements et odeurs. Aucun problème n'a non plus été évoqué par le propriétaire en ce qui concerne les périodes d'activité du camping.

2.1.3. Le GAEC La Font zone Ap du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie.

Les Bâtiments d'exploitation des Serres du GAEC de La Font ont fait l'objet de la mise en place récente d'un système d'assainissement non collectif : ils sont implantés en terrain défavorable, où la ruffe affleure. Le dispositif de traitement a été organisé de la façon suivante :

- Le prétraitement consiste en une fosse de 3 m³, située à proximité des sanitaires ;
- Une canalisation d'environ 75 ml, à l'aval de la fosse, permet d'amener les effluents prétraités vers un dispositif par tranchées d'infiltration, implanté en terrain favorable. Les tranchées sont disposées en parallèle (au moins trois réseaux de tranchées) et permettent la diffusion des effluents vers le milieu naturel épurateur. Elles sont réparties sur un linéaire total estimé à plus de 20 mètres.

Aucun rejet ni nuisance au milieu naturel n'a été constaté lors de la visite ni évoqué par le propriétaire.

2.1.4. Le Hameau d'Arièges zone A du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie

Ce hameau est relié au réseau d'eau potable de la commune de Salasc. Ce hameau comporte 2 habitations et une cave vinicole.

Les effluents domestiques : Les 2 habitations (6 personnes au total) comportent chacune une fosse d'un volume indéterminé qui permet un prétraitement des eaux usées. Il n'y a pas de traitement : les eaux atteignent le milieu naturel superficiel.

2.1.5. La Tour d'Olivier zone Np du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie

Ce secteur comporte 4 habitations :

- L'habitation permanente (2 personnes) de Mme Poppendiek ne possède pas de dispositifs de prétraitement et de traitement des eaux usées. Il n'existe pas de canalisation d'évacuation des effluents : ceux-ci sont collectés et épandus en terrain naturel, à proximité de l'habitation elle-même distante du réseau hydrographique superficiel. La desserte d'eau potable s'effectue par le réseau de la commune de Malavieille.
- M. Van de POEL possède une fosse de 5 m³. L'entretien de la fosse est occasionnel et il existe un dégraisseur et un système de ventilation. Les effluents sont ensuite évacués par gravité vers un fossé et atteignent donc le milieu superficiel. L'habitation n'est pas desservie par un réseau d'eau potable. Il s'agit en outre d'un habitat secondaire, fréquenté en période de vacances scolaires par 4 personnes en moyenne (jusqu'à une 15aine au maximum).
- Les 2 dernières habitations ne constituent pas des habitats permanents. L'occupation est estivale. Les renseignements quant au dispositif d'assainissement non collectif n'ont pas pu être récupérés.

2.1.6. Le Hameau de Saint Martin Des Combes zone UA du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie.

L'alimentation en eau potable est réalisée par une source privée. Le hameau comporte une habitation permanente fréquenté par 10 personnes ainsi que des bâtiments d'exploitation agricole, il est éloigné de plusieurs kilomètres du

village. D'après la description faite par le propriétaire, le système d'assainissement non collectif existant est vraisemblablement constitué par un ouvrage assimilé à un puits : les effluents se déversent sur un lit de galets d'une épaisseur inférieure au mètre avant de rejoindre le milieu naturel par infiltration. Le propriétaire n'évoque pas de nuisances particulières vis à vis du dispositif. Aucun rejet au milieu superficiel, aucun suintement, n'ont été constatés lors de la visite.

2.1.7. Le Moulin zone Np du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie

L'habitation permanente est située dans la vallée de la Murette, dans le chemin qui monte vers la source de La Selve, à un kilomètre du centre d'Octon. L'alimentation en eau potable se fait directement par piquage sur le réseau d'adduction d'eau des sources.

2.1.8. La parcelle 217 zone Np du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie

Cette parcelle est alimentée par le réseau d'eau potable d'Octon. L'habitat est occupé à l'année par 4 personnes. Le dispositif de prétraitement consiste en une fosse, dimensionnée pour l'équivalent de 6 habitants, soit environ un volume théorique de 5 m³. La fosse dispose d'un dégraisseur et de deux aérations. Un pré filtre est situé en amont de la fosse. Aucun activateur biologique n'est ajouté dans la fosse et aucune vidange n'a été réalisée depuis 10 ans. Le traitement consiste en des tranchées d'infiltration qui n'ont pu être identifiées sur site : les tranchées seraient disposées le long du ruisseau de la Murette sur une surface totale de 300 m². Aucun rejet dans le ruisseau n'a été identifié. Aucune nuisance n'a été évoquée par le propriétaire.

2.1.9. Le Mas Pandit zone A du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie

Ce Mas était à l'origine une ancienne laiterie dont les bâtiments ont été convertis en gîte. Celui-ci est aujourd'hui un centre d'accueil tourisme. Nous avons procédé à un sondage à proximité du Mas, sur un terrain de nature similaire.

2.1.10. La route de Salasc zone Nh du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie

Ce secteur est composé de 3 habitations desservies par le réseau eau potable de la commune. Respectivement munies chacune d'un dispositif composé d'une fosse de 3 m³ et de tranchées d'infiltration de 30 mètres. Les fosses sont vidangées tous les deux à quatre ans et un activateur biologique est ajouté régulièrement. Aucun rejet au milieu superficiel, aucune nuisance, n'ont été évoqués par les propriétaires ni constatés lors de la visite des équipements existants.

2.1.11. Le hameau de Basse zone UAb du PLU

Cf visite SPANC Rapport de contrôle / dossier mairie

Ce hameau possède sa propre source (privée) d'alimentation en eau potable. Il est constitué d'une SCI de 20 personnes et d'un hôtel restaurant d'une capacité d'accueil de 25 personnes. Une étude, réalisée sous contrôle avec la DDASS, a été effectuée en 1994 (Rapport hydrogéologique réalisé par l'entreprise BERGA SUD ENTECH Ingénieurs Conseils Zonage de l'assainissement collectif et non collectif de la commune d'Octon). Elle a eu pour conséquence la mise en place d'un dispositif d'assainissement non collectif de 60 E.H. pour l'ensemble du hameau.

Le dispositif réalisé consiste en un ouvrage d'infiltration verticale drainé utilisant les potentialités épuratives du recouvrement pédologique. Le dispositif est de 300 m². La pente naturelle du terrain (20% à l'origine) a été atténuée par ajout de terre végétale. De bas en haut, le tertre comporte les éléments suivants (Cf p15 de la notice de présentation du rapport hydrogéologique) :

- Canalisations réceptrices d'effluents en PVC DN 100 mm à fentes espacées de 0.4 m. L'espacement entre les canalisations est de 1.5 m.
- Couche de graviers d'épaisseur 0.2 m. Le matériau, conforme aux normes DTU, est siliceux et roulé
- Film de feutre synthétique à l'aplomb des canalisations réceptrices • Couche de terre végétale rapportée d'épaisseur 0.6 m
- Couche de gravier de 0.3 m
- Canalisations distributrices d'effluents (cf. canalisations réceptrices). Fentes tournées vers le bas. Espacement : 1 m
- Film feutre synthétique : disposé sur toute la surface
- Terre végétale : épaisseur, 0.2 m.

Les effluents collectés sont ensuite dirigés vers un champ d'épandage d'une surface de 500 m² environ.

Cette installation répond aux prescriptions énoncées par le DTU 64.1. il n'a donc pas été nécessaire d'effectuer une étude de sol sur ce site.

II.2. ETUDE DE SOLS, PRESENTATION DES RESULTATS DES SONDAGES

Des sondages ont été réalisés au tracto-pelle et à la tarière manuelle répartis sur les différentes parcelles retenues.

Ils ont été complétés par des essais de perméabilité à charge hydraulique constante, réalisés à l'aide d'appareils de type PORCHET (méthode Viguiers-Fortet). Ces essais ont été effectués dans des orifices de 80 mm (tarière manuelle), et ont intéressé tous les faciès susceptibles de constituer un sol d'infiltration des eaux usées.

Chaque zone a fait l'objet d'observations géologiques de surface en complément des sondages.

2.2.1. Contexte géologique local

La région d'Octon est située au sein du vaste bassin Permien du Lodévois, formant le substratum principal à tous les secteurs d'étude, excepté le hameau de Saint-Martin-Des-Combes et du Mas Pandit.

Il s'agit d'un ensemble à structure monoclinale, présentant un pendage principal de 10° à 20° vers le Sud et structuré en demi-graben effondré.

Le permien repose en discordance sur les termes géologiques inférieurs du Cambrien et possède une épaisseur de près de 3000 mètres de sédiments laguno-détritiques fins. Ce sont des formations à dominance continentale où l'on distingue des conglomérats, des grès, et des argilites ou pélites.

Le faciès affleurant sur l'ensemble du secteur d'étude est celui correspondant à l'étage du Saxonien. Il s'agit de pélites, c'est-à-dire de roches sédimentaires détritiques à grains fins d'origine argileuse, devenues de véritables roches indurées sous l'effet de la compaction (diagenèse).

Suivant la nature exacte d'origine des matériaux, ces pélites montrent parfois des successions bien stratifiées de pélites, argilites et grès. Cette formation est

caractérisée par une teinte rouge uniforme typique du paysage Lodèvois, appelé localement la « *Ruffe* ».

Le hameau de Saint-Martin-Des-Combes, ainsi que le secteur du Mas Pandit sont situés en bordure occidentale de ce bassin Permien, au sein des formations du Trias. On distingue à la base un ensemble de grès et d'argiles, puis la formation du Rhétien constituée de calcaires, grès et de marnes. Les deux secteurs étudiés sont situés sur le Trias inférieur composé ici d'argiles bariolées à anhydrite et gypse, intercalés de minces niveaux dolomitiques et de grès. Par contre, on distinguera en surface, une couverture colluvionnaire issue des reliefs supérieurs.

Un volcanisme d'âge Plio-Quaternaire a affecté toute la région. Il s'agit du complexe volcanique de l'Escandorgue qui va s'exprimer par des dépôts volcano-sédimentaires divers, ainsi que de véritables coulées de laves empilées. Il s'agit pour ces dernières de basalte effusif qui s'est épanché vers les zones en dépression, mais que le rehaussement du relief a placé maintenant en altitude.

Ces produits volcano-sédimentaires vont être retrouvés au sein des diverses couvertures alluvio-colluvionnaires de surface.

D'un point de vue hydrogéologique, le substratum grésopélitique du permien est à considérer comme une épaisse couche imperméable, mise à part les horizons d'altération de surface et de fracturation. Il s'agit donc d'une formation non aquifère dans l'ensemble. Les aquifères connus et diversement exploités sont contenus pour la plupart dans les faciès calcaires à calcaro-gréseux situés sur les bordures du bassin Permien, au Nord et au Sud.

2.2.2. Contexte lithologique du site – Résultats des sondages et essais de perméabilité

Les valeurs de perméabilité fournies ci-après permettent d'apprécier la capacité du sol à infiltrer l'eau.

Ces valeurs permettent finalement de juger du dispositif d'assainissement adéquat.

2.2.2.1. BASE NAUTIQUE

Il s'agit d'un secteur en bord de lac relativement plan.

Les sondages réalisés au niveau de ce secteur ont tous révélé le substratum Permien à faible profondeur (F1, F2 et ST1). Il affleure de façon permanente sur tout le secteur.

Dès la surface les pélites rouges sont présentes, d'abord altérées en cailloutis emballés dans une matrice fine rougeâtre jusqu'à 0,30m/TN (TN : Terrain Naturel actuel), puis les pélites deviennent vite très indurées imposant un refus au tracto-pelle comme à la tarière. Ces pélites apparaissent fracturées dans l'ensemble.

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein de l'horizon d'altération des pélites.

Les résultats suivant ont été obtenus :

- **K1 = 3,0.10⁻⁵ m/s, soit K = 110 mm/h**

Ces valeurs sont caractéristiques d'un milieu très perméable en ce qui concerne le faciès d'altération. Les pélites gréseuses indurées sont en général fracturées et vont probablement présenter des perméabilités d'ensemble similaires à plus élevées.

2.2.2.2. CAMPING LES ARCADES

Les sondages ont été implantés dans une prairie relativement plane, mitoyenne à l'actuel épandage.

Les sondages (F3 et F4) réalisés au niveau de ce domaine ont révélé au-dessus du substratum

Permien, une couverture alluvio-colluvionnaire de nature volcano-sédimentaire, à galets et cailloutis de basalte et à matrice limoneuse grise à noirâtre. Cet horizon est présent ici sur 0,80m d'épaisseur

Ensuite, l'horizon d'altération des pélites se présente en cailloutis et matrice fine jusqu'à 1,30m/TN, puis les pélites rouges indurées (refus à partir de 1,40m/TN).

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein de l'horizon d'altération des pélites.

Les résultats suivant ont été obtenus :

- **$K_2 = 1,53 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$, soit $K = 55 \text{ mm/h}$**
- **$K_3 = 1,72 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$, soit $K = 62 \text{ mm/h}$**

Ces valeurs sont caractéristiques d'un milieu bien perméable.

2.2.2.3. HAMEAU D'ARIEGES

Les sondages ont été implantés à proximité du hameau, dans un champ en labour et sur une friche mitoyenne, présentant tous les deux une faible pente (<2%) vers l'Ouest.

Les sondages réalisés au niveau de ce secteur ont tous révélé le substratum Permien à faible profondeur (F5 et ST2). Il affleure de façon permanente sur tout le secteur.

Dès la surface les pélites rouges sont présentes d'abord altérées en cailloutis emballés dans une matrice fine rougeâtre jusqu'à 0,30m à 0,50m/TN, puis les pélites deviennent vite très indurées imposant un refus au tracto-pelle comme à la tarière. Ces pélites apparaissent fracturées dans l'ensemble.

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein de l'horizon d'altération des pélites.

Les résultats suivant ont été obtenus :

- **$K_4 = 3,5 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$, soit $K = 125 \text{ mm/h}$**

Comme pour la base nautique, cette valeur est caractéristique d'un milieu très perméable en ce qui concerne le faciès d'altération. Les pélites gréseuses indurées sont en général fracturées et vont probablement présenter des perméabilités d'ensemble similaires à plus élevées.

2.2.2.4. PARCELLE 217

Les sondages ont été implantés sur une parcelle plane en bordure du ruisseau et à coté de l'épandage existant.

Les sondages réalisés au niveau de ce secteur ont tous révélé le substratum Permien à faible profondeur (F6 et ST3). Il affleure de façon permanente sur tout le secteur.

Dès la surface les pélites rouges sont présentes d'abord altérées en cailloutis emballés dans une matrice fine rougeâtre jusqu'à 0,30m à 0,40m/TN, puis les pélites deviennent vite très indurées imposant un refus au tracto-pelle comme à la tarière. Ces pélites apparaissent fracturées dans l'ensemble.

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein de l'horizon d'altération des pélites.

Les résultats suivant ont été obtenus :

- **$K5 = 2,5 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$, soit $K = 92 \text{ mm/h}$**

Cette valeur est caractéristique d'un milieu très perméable en ce qui concerne le faciès d'altération. Les pélites gréseuses indurées sont en général fracturées et vont probablement présenter des perméabilités d'ensemble similaires à plus élevées.

2.2.2.5. LA ROUTE DE SALASC

Les sondages ont été implantés sur une zone plane et à proximité de l'épandage existant.

Les sondages réalisés au niveau de ce secteur ont tous révélé le substratum Permien à faible profondeur (F7 et ST4). Il affleure de façon permanente sur tout le secteur.

Dès la surface les pélites rouges sont présentes, altérées en cailloutis mélangés à de la terre végétale jusqu'à 0,30m à 0,40m/TN, puis les pélites deviennent vite très indurées imposant un refus au tractopelle. Ces pélites apparaissent fracturées dans l'ensemble.

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein de l'horizon d'altération des pélites.

Les résultats suivant ont été obtenus :

- **$K6 = 3,6 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$, soit $K = 130 \text{ mm/h}$**

Cette valeur est caractéristique d'un milieu très perméable en ce qui concerne le faciès d'altération. Les pélites gréseuses indurées sont en général fracturées et vont probablement présenter des perméabilités d'ensemble similaires à plus élevées.

2.2.2.6. SECTEUR DU GAEC DE LA FONT

Les sondages ont été implantés dans une zone en herbe relativement plane et mitoyenne à l'actuel épandage.

Le secteur est alluvionnaire et le sondage F8 a révélé une forte épaisseur de matériaux graveleux à nombreux galets et cailloutis de basalte, mélangés à une matrice limoneuse gris-rouille. A partir de 1,30 m/TN, se trouve un horizon d'aspect encore plus grossier à blocs. Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein des graves sableuses.

Les résultats suivant ont été obtenus :

- **$K7 = 6,8 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$, soit $K = 240 \text{ mm/h}$**

Ces valeurs sont caractéristiques d'un milieu alluvionnaire très perméable.

2.2.2.7. HAMEAU DE SAINT MARTIN DES COMBES

Il s'agit ici de formations du Trias constituées de grès, de calcaires, de marnes et d'argiles. La zone en contrebas du hameau et également en contrebas du système d'assainissement actuel, présente une surface de faible pente actuellement en herbe. Le sondage ST5 a révélé, sous 0,40 m/TN de terre végétale, un limon graveleux à cailloutis calcaires sur plus d'un mètre d'épaisseur. Il s'agit de colluvions de pentes accumulées au pied du hameau.

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein des graves sableuses.

Les résultats suivant ont été obtenus :

- **$K8 = 3,9 \cdot 10^{-5} \text{ m/s}$, soit $K = 140 \text{ mm/h}$**

Ces valeurs sont caractéristiques d'un milieu colluvionnaire très perméable.

2.2.2.8. SECTEUR LA TOUR D'OLIVIER

Le sondage a été implanté devant l'habitation principale, sur une zone plane en herbe susceptible de pouvoir accueillir un épandage.

Le sondage réalisé au niveau de ce secteur a révélé le substratum Permien à faible profondeur (ST6). Il affleure de façon permanente sur tout le secteur.

Dès la surface les pélites rouges sont présentes, altérées en cailloutis emballés dans une matrice fine rougeâtre jusqu'à 0,40m/TN, puis les pélites deviennent vite très indurées imposant un refus à la tarière. Ces pélites apparaissent fracturées dans l'ensemble.

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein de l'horizon d'altération des pélites.

Les résultats suivant ont été obtenus :

· **K9 = 4,6.10⁻⁵ m/s, soit K = 165 mm/h**

Cette valeur est caractéristique d'un milieu très perméable en ce qui concerne le faciès d'altération. Les pélites gréseuses indurées sont en général fracturées et vont probablement présenter des perméabilités d'ensemble similaires à plus élevées.

2.2.2.9. LE MAS PANDIT

Les sondages ont été réalisés sur des zones en herbes relativement planes situées devant le Mas.

Comme pour le hameau de Saint Martin, il s'agit ici de formations du Trias constituées de grès, de calcaires, de marnes et d'argiles. Le sondage ST7 a révélé, sous 0,30 m/TN de terre végétale, un limon argilo-graveleux à cailloutis calcaires et gréseux jusqu'à 1,30m/TN.

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein des graves sableuses.

Les résultats suivant ont été obtenus :

· **K10 = 1,5.10⁻⁵ m/s, soit K = 54 mm/h**

Ces valeurs sont caractéristiques d'un milieu perméable.

2.2.2.10. SECTEUR DU MOULIN

Le sondage réalisé au niveau de ce secteur a révélé le substratum Permien à faible profondeur (ST8).

Il affleure de façon permanente sur tout le secteur.

Dès la surface les pélites rouges sont présentes, d'abord altérées en cailloutis emballés dans une matrice fine rougeâtre jusqu'à 0,30m/TN, puis les pélites deviennent vite très indurées imposant un refus à la tarière. Ces pélites apparaissent fracturées dans l'ensemble.

Aucun niveau d'eau, ni suintement n'a été observé en sondages (janvier 2003).

Un essai de perméabilité à charge hydraulique constante a été réalisé (perméamètre de type Porchet) au sein de l'horizon d'altération des pélites.

Les résultats suivant ont été obtenus :

· **K11 = 4,6.10⁻⁵ m/s, soit K = 80 mm/h**

Cette valeur est caractéristique d'un milieu très perméable en ce qui concerne le faciès d'altération. Les pélites gréseuses indurées sont en général fracturées et vont probablement présenter des perméabilités d'ensemble similaires à plus élevées.